

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 mars 2018

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (13) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQUAM), Mme MIELLE (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : Mme AVENA.

Date de convocation : 20 mars 2018

Délibération n° : 11-2018

Objet : Maison des Seniors - mise à disposition de locaux au profit de l'association AGIR abcd Côte-d'Or

L'association AGIR abcd de Côte-d'Or, créée en 1995, a pour objet de proposer et entreprendre des actions de solidarité mettant à profit l'expérience professionnelle et humaine acquise par ses membres retraités.

Les actions s'exercent prioritairement au profit de populations défavorisées. Elles revêtent souvent le caractère d'un soutien intergénérationnel et s'inscrivent dans une démarche collective.

L'installation à titre gratuit d'une permanence de bénévoles dans les locaux de la Maison des Seniors, gérée par le CCAS de la Ville de Dijon, permettrait une offre de service complémentaire aux dijonnais en centre-ville.

Aussi, il convient d'établir une convention définissant les modalités de mise à disposition à titre gratuit d'un bureau dans les locaux de la Maison des Seniors, rue Mère Javouhey à Dijon, au bénéfice des bénévoles de l'association AGIR abcd de Côte-d'Or.

Le prêt d'un bureau permettra l'accueil du public senior dijonnais éprouvant des difficultés à comprendre, écrire, rédiger ou remplir des formulaires papiers ou sous forme dématérialisée et qui serait intéressé par un accompagnement sur des démarches et courriers administratifs.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- valident la convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Seniors au bénéfice de l'association AGIR abcd de Côte-d'Or à compter du 1^{er} avril 2018 pour une durée d'un an, renouvelable une fois, et ce à titre gracieux ;

- autorisent le Président ou son représentant légal à apporter toute modification ne remettant pas en cause son économie générale et à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Accueil information animation : 1

Receveur Municipal : 1



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie KELLE

PUBLIÉ LE 28 MARS 2018

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

05 AVR. 2018

